

Un budget imparfait mais indispensable au pays

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.02.04

Paris, 5 février 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P qui appelle depuis plusieurs mois à une clarification des règles et du cadre budgétaire applicables aux entreprises, afin de ne pas ajouter une crise économique à la crise politique, se félicite de l'adoption du projet de loi de finances pour 2025. **Ce budget est loin d'apporter toutes les réponses aux difficultés conjoncturelles et structurelles rencontrées par les entreprises de proximité mais la priorité était de mettre fin au climat d'incertitude en relançant les décisions d'investissement, de commandes et d'embauches, et de donner un cap au pays.**

Même s'il est regrettable que la compensation accordée aux entreprises qui emploient des apprentis soit revue à la baisse (5000 euros par contrat d'apprentissage au lieu de 6000 jusqu'en février 2025), **l'U2P salue la décision de donner la priorité aux plus petites entreprises qui sont, de fait, celles qui contribuent le plus à la formation des jeunes, à la création d'emploi et au dynamisme des territoires.** Pour autant, l'U2P continue de réclamer le maintien des allègements de cotisations sociales applicables aux contrats d'apprentissage, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

L'U2P regrette vivement l'absence de concertation préalable relative à l'abaissement à 25.000 euros de la franchise de TVA, même si elle reconnaît que **cette mesure est de nature à simplifier les seuils nationaux de TVA et surtout à limiter les distorsions de concurrence, en France et en Europe, entre entreprises qui exercent une même activité.** L'U2P demande qu'une attention particulière soit portée à certaines professions pour la mise en œuvre de cette mesure. De manière générale, cette question souligne l'impérieuse nécessité d'engager une vraie politique de simplification de la vie des entreprises, en commençant par adopter le projet de loi de simplification en cours d'examen.

Au-delà, l'U2P souhaite que le budget 2025 ouvre une période de clarification et de stabilisation des règles.

Le Président de l'U2P, Michel Picon ajoute : « *La relance de notre économie et la pérennisation de notre protection sociale passeront inévitablement par une revalorisation du travail et par une meilleure progression du pouvoir d'achat des Français. Les acteurs économiques et sociaux sont de plus en plus nombreux à partager ce diagnostic qui passera par une modification du financement de la protection sociale visant à alléger le coût du travail. Alors engageons dès que possible ce vaste chantier.* »